

BONDY

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE BONDY

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 OCTOBRE 2025

NOTE N°2 D'INFORMATION DU PRESIDENT

DEMARCHE VILLES AMIES DES AINES

Comme évoqué dans la note N°4 d'information du Président du CA du 26 juin 2025, la ville de Bondy a adhéré à la démarche portée par le Réseau de la Fédération Villes Amies des Aînés.

Le réseau RFVAA encourage un mode de travail transversal, la citoyenneté des âgés ainsi que la lutte contre l'âgisme en :

- Organisant des colloques régionaux et nationaux
- Lançant, chaque année, un concours afin de mettre en avant les initiatives des collectivités et de leurs partenaires ;
- Diffusant des fiches « retour d'expérience » valorisant les actions des adhérents ;
- Publiant une collection de fascicules thématiques « Les Essentiels Amis des Aînés » ainsi que le Guide français des VILLES AMIES des AÎNÉS édité à la documentation française.
- Valorisant les territoires engagés dans la démarche Villes Amies des Aînés à travers la remise du LABEL "AMI DES AÎNÉS";
- Présentant sur son site les actions menées dans d'autres communes.

La Direction du CCAS représentée par Mme Audrey GUENICHE et Mme Christelle BRIVAL FONTES ont ainsi participé à une conférence qui a eu lieu le 21 mai 2025.

Le RFVAA compte de nombreux adhérents dont le Conseil départemental de Seine-Saint Denis qui est, lui aussi, engagé dans la démarche notamment dans la labellisation.

Le RFVAA soutient les Villes au démarrage de la labellisation. En effet, d'une part, un Fond d'appui est prévu jusqu'en 2026 pour accompagner la démarche de labellisation. D'autre part, le RFVAA prévoit un soutien méthodologique afin d'accompagner les villes adhérentes dans le déploiement de la démarche. Pour rappel, la démarche RFVAA repose sur :

- L'expertise d'usage des habitants
- L'expertise des agents
- La gouvernance politique

Le réseau RFVAA met à disposition des adhérents une boîte de « Bienvenue ». Elle est composée :

- De publications sur le sujet,
- De partages d'expérience,
- De livres
- De fiches de bonnes pratiques
- D'un kit : guide d'animation, recrutement, ...
- D'information sur le réseau mondial de l'OMS

Après concertation, la démarche retenue repose sur :

- Un premier de temps de présentation de la démarche
- Un second temps dédié à la création et à la supervision de comité de pilotage

Concernant les temps dédiés à la présentation de la démarche, lors De la plénière du Conseil des sages du 10 avril 2025, Monsieur le Maire a reprecisé les contours de la démarche VAA notamment sur le volet participatif des seniors.

La démarche a également été présentée en Bureau Municipal afin d'impliquer l'ensemble des Elus chacun dans leur délégation sur cette démarche.

Concernant le pilotage de la démarche VAA, il sera créé un comité de pilotage composé des élus, de Directions différentes, de Partenaires associatifs, des membres du Conseil des sages, des habitants...

Puis, faisant suite au lancement de la démarche VAA, une phase relative à l'état des lieux sera prévue comme évoqué lors du CA du 26 juin dernier.

L'état des lieux reposera sur le plan d'action suivant :

1^{ères} étapes :

- **Organiser une prise de contact avec des interlocuteurs du Conseil départemental du 93 qui est en cours de labellisation afin de faire converger les démarches.**
- **Intégrer, lors du prochain séminaire des cadres où seront présents les équipes de direction ainsi que les chefs de service, la présentation de la démarche.** Afin de garantir la transversalité requise de la démarche, chaque direction devra proposer un référent porteur de la démarche RFVAA auprès des agents de son service.

- **Organisation d'un séminaire** invitant les référents ainsi désignés afin d'aborder les thématiques d'impact du Bien vieillir. Des outils proposés par le Réseau VAA pourront, à cette occasion, être mis à disposition pour déployer une culture commune. De plus, lors de cette réunion, il sera proposé aux directions de désigner un référent chargé d'être un ambassadeur de la démarche Ville Amies des Aînés dans les missions de la direction.

2^e étape :

- **La consultation des habitants et l'implication de seniors ou de familles en tant qu'usagers expert. Leur contribution permettra de recueillir les souhaits des habitants sur le territoire.**

La gouvernance des modalités de consultation des habitants devra garantir, sous l'égide de la transversalité, la constitution d'un comité technique plus resserré avec le service communication et le DGS. Celui-ci devra prendre une forme opérationnelle.

A ce stade, le réseau et la démarche Ville Amies des Aînés ont été présentés au Conseil des sages. Pendant le forum des associations, les échanges avec le public accueilli ont été propices pour informer de l'engagement de la ville dans la démarche Ville Amies des aînés.

Le succès du déploiement de la démarche VAA sera favorisé par le caractère transversal de la démarche par la composition des comités de pilotage, de comités techniques et des temps de consultation.

Stephen HERVE
Président du Centre Communal d'Action Sociale

